



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES  
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **199-2023 Curage des lagunes de la station d'épuration de Margon**

M. le Président rappelle que le curage des boues des lagunes est une étape indispensable pour maintenir un bon niveau d'épuration des eaux usées avant rejet au milieu récepteur.

Suite à une étude bathymétrique en janvier 2023, la station d'épuration de la commune de Margon nécessite la réalisation d'un curage des bassins B1 et B2.

Cette extraction de boue se fera à l'aide d'un radeau et la présence de 2 opérateurs afin de gérer les transferts vers le trommel de filtration, la benne, l'unité de floculation et le stockage dans les géo tubes.

Suite à consultation et avis favorable de la commission des marchés en date du 12 juin 2023,

Il est proposé de retenir pour cette prestation la société alliance environnement sise 130 Rue Clément Ader – 34400 Lunel pour un montant de 39 527.90 € HT soit 43 480.69 € TTC comprenant amenée et repli matériel, préparation du site, fourniture des géo tubes, chantier de déshydratation par géo tubes pour environ 94 TMS.

Après avoir entendu l'exposé de son Président

#### LE CONSEIL

**APPROUVE** la proposition de la société alliance environnement sise 130 rue Clément Ader – 34400 Lunel pour un montant de 39 527.90 € HT soit 43 480.69 € TTC

**AUTORISE** Le Président à signer tout document relevant de cette décision

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
LE PRESIDENT,**

  
